

# L'enseignement à Genève

## REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

### G1. Taux de première certification de niveau secondaire II

Un diplôme secondaire II est considéré comme le bagage minimum pour répondre aux exigences du marché du travail, limiter les risques de chômage et faciliter la formation continue tout au long de la vie. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), en 2023, le taux de première certification obtenue au plus tard à 25 ans s'élève à 84.7% à Genève contre 90.2% au niveau national. Comme dans le reste de la Suisse, les femmes ont un taux de certification plus élevé (87.9%) que les hommes (81.5%), ces derniers étant plus souvent concernés par le décrochage scolaire. À Genève, la population étrangère née à l'étranger affiche un meilleur taux de certification (88.2%) que la population née en Suisse, qu'elle soit de nationalité suisse (86.1%) ou étrangère (75.7%).

Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification secondaire II est une priorité de la Confédération et des cantons. En effet, « faire en sorte que 95% des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II » est un objectif fixé en 2006, renouvelé en 2011 puis en 2023 par la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Afin de suivre cet objectif, l'Office fédéral de la statistique (OFS) publie depuis 2015 le taux de première certification secondaire II pour la Suisse, les régions linguistiques et pour chaque canton.

Avec un marché du travail de plus en plus exigeant en termes de qualification, obtenir un diplôme du secondaire II est considéré comme le bagage scolaire minimum requis pour espérer une insertion professionnelle de qualité. En effet, en Suisse, les personnes sans qualification sont davantage exposées aux risques de chômage voire d'exclusion sociale. Un diplôme secondaire II facilite également la participation à la formation tout au long de la vie. Les ressources mobilisées pour laisser le moins de personnes possible sortir du système de formation sans certification secondaire II constituent donc un investissement rentable à moyen et long terme, tant pour la jeunesse d'un point de vue individuel que pour l'ensemble de la société en termes financiers et de cohésion sociale, notamment.

#### En 2023, le taux de première certification est de 84.7% à Genève

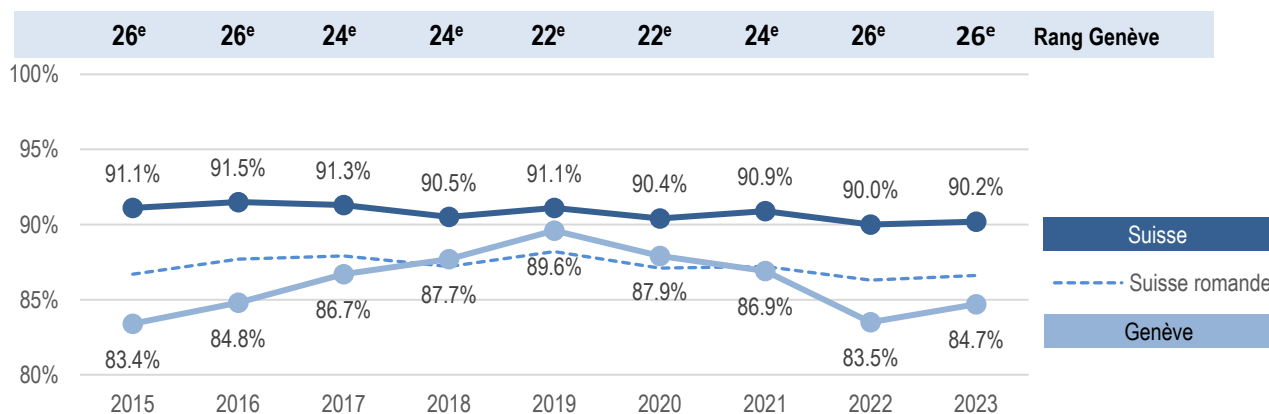
En 2023, à Genève, le taux de première certification au plus tard à 25 ans s'élève à 84.7% (voir G1.a). Il semble utile de préciser que ce taux rapporte le nombre de personnes résidentes ayant obtenu un premier diplôme secondaire II au plus tard à l'âge de 25 ans à la population résidente du même âge. Il ne faut pas le confondre avec le taux de réussite aux examens, ce dernier étant obtenu en divisant le nombre de personnes ayant réussi par le nombre total de candidates et candidats s'étant présentés à un examen, quel que soit leur âge ou leur lieu de résidence (voir la fiche RIS G3. *Taux de réussite aux examens secondaire II*).

En comparaison, Genève affiche en 2023 un taux inférieur de 5.5 points à celui de l'ensemble de la Suisse (90.2%) et d'environ 2 points à celui de la Suisse romande. Sur le plan national, le taux OFS 2023 de certification est plus élevé dans les cantons alémaniques (91.7% en moyenne) qu'en Suisse italienne (89.2%) et en Suisse romande (86.6%). Il est également plus élevé dans les communes rurales (92.1%) que dans les communes urbaines (89.1%).

Après une augmentation régulière du taux OFS de certification entre 2015 et 2019, le taux avait ensuite baissé pendant trois années consécutives à Genève (voir G1.a). Notons cependant que la valeur élevée du taux OFS 2019 incluait le pic des certifications délivrées en juin 2020, durant la pandémie de COVID-19 (voir la rubrique *Pour comprendre ces résultats*).

En 2023, le taux connaît une progression d'1.2 point. Par ailleurs, l'écart à la moyenne suisse s'est réduit : il est de 5.5 points en 2023, contre près de 8 points en 2015. L'écart par rapport à la moyenne de la Suisse romande est, quant à lui, nettement moins important (1.9 point contre 3.3).

#### G1.a Taux OFS de première certification\* secondaire II obtenue au plus tard à 25 ans, 2015-2023



\* Moyenne sur trois années. La valeur 2023 est ainsi calculée à partir des données des années 2022, 2023 et 2024.

Source : OFS / Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB).

L'OFS observe que généralement en Suisse, la population née à l'étranger, et souvent allophone, affiche un taux de certification secondaire II plus faible. Si Genève a, proportionnellement, le plus d'élèves de nationalité étrangère (45% en 2023), suivi de Bâle-Ville (35%) et du canton de Vaud (34%), contre 27% à l'échelle nationale (source : OFS), le canton connaît toutefois deux types de migrations : des personnes peu qualifiées ou, à l'inverse, des personnes hautement qualifiées (voir la fiche RIS *H4 Niveau de formation de la population résidente*). Ce n'est donc pas la totalité de la population scolaire étrangère et allophone résidant à Genève qui est concernée par un faible taux de certification. Ainsi, on verra plus loin que si les jeunes étrangères et étrangers nés en Suisse (migration de deuxième génération) ont un taux de certification relativement faible, les jeunes étrangères et étrangers de première génération (naissance à l'étranger) obtiennent à Genève un taux de certification supérieur à celui de la population suisse née en Suisse.

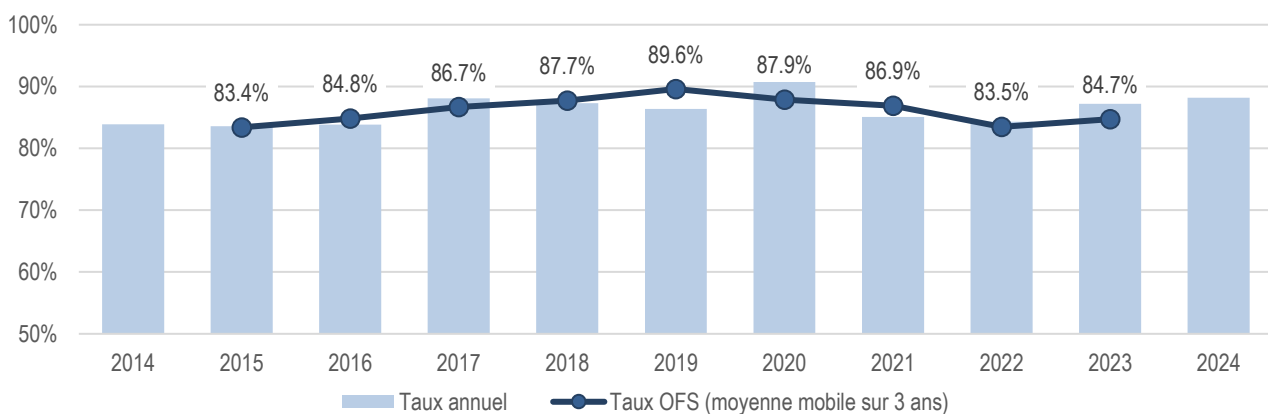
L'OFS relève par ailleurs que le taux de certification secondaire II est plus faible dans les cantons où la formation professionnelle est moins représentée. Un élément notable est que les cantons alémaniques ont une plus grande part de formation professionnelle que les cantons romands. La prédominance de la formation générale dans la certification est particulièrement marquée à Genève (56.5% contre 30% en moyenne suisse). Soulignons par ailleurs que la certification secondaire II dans les cantons romands ouvre plus souvent l'accès aux études de niveau tertiaire. En effet, en Suisse romande, les jeunes obtiennent plus fréquemment une maturité (gymnasiale, professionnelle ou spécialisée) au plus tard à 25 ans. C'est notamment le cas à Genève, qui occupe la deuxième place avec un taux de maturités de 52% en 2023 contre 43% au plan national. Ces différents chiffres – plus haut taux de maturités d'une part, et faible taux de première certification d'autre part – indiquent que la situation à Genève est assez polarisée : d'un côté, la majorité des jeunes (52%) obtient un diplôme permettant des études tertiaires, en adéquation avec le contexte économique genevois fortement tertiarisé et une demande de main-d'œuvre hautement qualifiée ; de l'autre, une partie des jeunes en situation de vulnérabilité peine à obtenir un diplôme avant 25 ans (15 à 16%) en raison de parcours de formation émaillés de difficultés.

### Le taux remonte à Genève après trois années de baisse

Le fait que le taux OFS prenne la forme d'une moyenne mobile calculée sur trois années permet de lisser les variations conjoncturelles qui peuvent s'observer d'une année à l'autre, pour dégager une tendance plus structurelle sur le long terme. Cependant, cela peut également complexifier l'interprétation du taux d'une année donnée, s'il est la résultante d'évolutions contraires, comme c'est le cas actuellement. Par ailleurs, le taux OFS est fourni avec deux ans de délai. Ainsi le dernier taux OFS de certification publié en 2025 pour Genève concerne l'année 2023. Ce taux OFS 2023 (qui repose sur les diplômes délivrés en 2022, 2023 et 2024) a été impacté par différents facteurs durant les trois années considérées :

- la baisse du nombre de premiers diplômes délivrés **en juin 2022**, en raison de la baisse de la réussite aux examens pour la deuxième année consécutive après la pandémie de COVID-19 (concernant principalement le certificat ECG et le CFC à plein temps en école) ;
- la hausse du nombre de premiers diplômes délivrés **en juin 2023** et en **juin 2024** avec l'amélioration de la réussite aux examens, notamment au CFC à plein temps en école (+5 points puis +3 points) et au certificat ECG (+2 points puis +10 points).

### G1.b Taux OFS de première certification secondaire II obtenue au plus tard à 25 ans (moyenne trisannuelle mobile<sup>(1)</sup>) et évolution annuelle<sup>(2)</sup>, Genève, 2014-2024



*N.B. Le périmètre du taux annuel (calcul réalisé par le SRED) est une approximation de celui du taux de l'OFS, le couplage des diplômes et de la population résidente à partir du numéro AVS13 n'étant pas possible. Ce taux annuel n'est présenté qu'à des fins purement indicatives pour comprendre l'évolution du taux OFS.*

<sup>(1)</sup> Moyenne mobile sur trois années. Le taux OFS 2023 est ainsi calculé à partir des données des années 2022, 2023 et 2024.

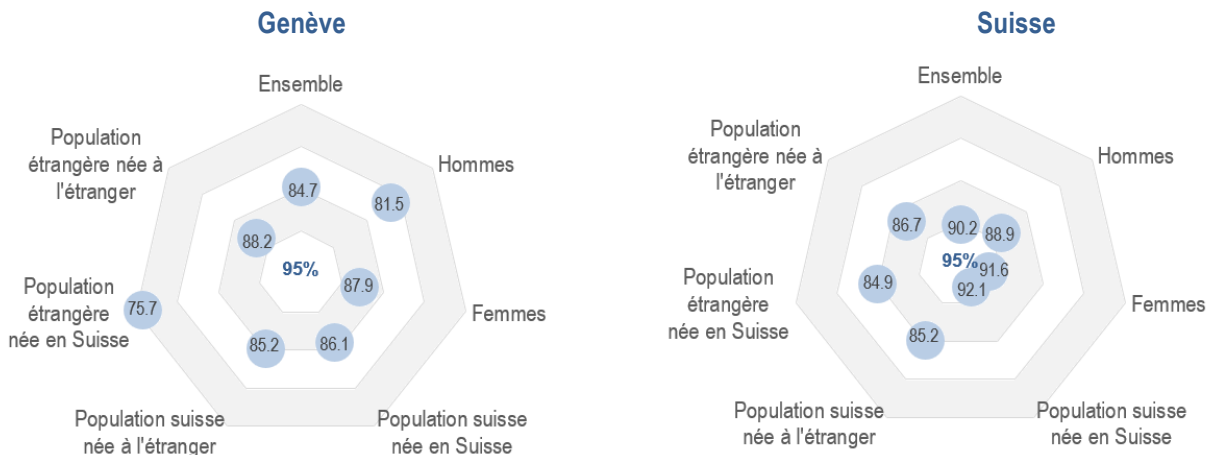
<sup>(2)</sup> Chaque taux annuel repose uniquement sur les certifications obtenues au cours de l'année.

Source : SRED/nBDS ; OCSTAT (population résidente et migrations) ; OFS/analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB).

## Un taux moyen qui varie selon le profil des jeunes

À Genève, comme dans le reste de la Suisse, les femmes ont un taux de certification plus élevé (87.9%) que les hommes (81.5%), ces derniers étant plus souvent concernés par le décrochage scolaire (voir **G1.c**). De même, les jeunes Suissesses et Suisses nés en Suisse ont un taux de certification plus élevé (86.1%) que les jeunes de nationalité étrangère nés en Suisse (deuxième génération) (75.7%) ou que les jeunes Suissesses et Suisses nés à l'étranger (85.2%). Ces variations s'observent également à l'échelle nationale, mais de façon plus resserrée.

### G1.c Taux OFS de première certification\* secondaire II obtenue au plus tard à 25 ans, selon le genre, la nationalité et le lieu de naissance, Genève et Suisse, 2023

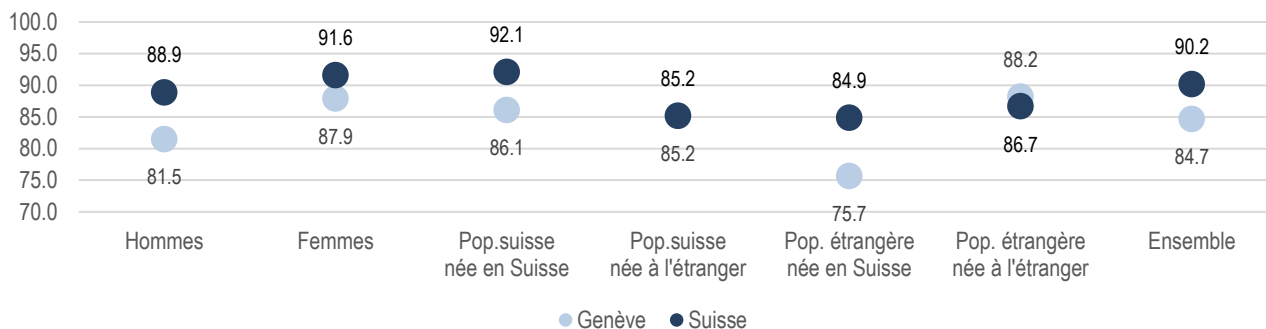


\* Moyenne sur trois années. Les valeurs 2023 sont ainsi calculées à partir des données des années 2022, 2023 et 2024.

Source : OFS/analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB).

Selon les taux détaillés par catégorie, l'écart le plus important entre le taux de certification à Genève et celui de la Suisse s'observe pour la population de nationalité étrangère née en Suisse (migration de deuxième génération), avec un taux de certification de 75.7% à Genève contre 84.9% en Suisse (soit 9 points en défaveur de Genève) (voir **G1.d**). La population suisse née en Suisse affiche quant à elle un taux de certification de 86.1% à Genève contre 92.1% en Suisse (soit 6 points en défaveur de Genève).

### G1.d Taux OFS de première certification\* secondaire II obtenue au plus tard à 25 ans à Genève et en Suisse, selon le genre, la nationalité et le lieu de naissance, 2023



\* Moyenne sur trois années. La valeur 2023 est ainsi calculée à partir des données des années 2022, 2023 et 2024.

Source : OFS/analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB).

Soulignons qu'à l'inverse, les jeunes étrangères et étrangers de première génération (naissance à l'étranger) obtiennent à Genève un taux de certification supérieur à celui qui est observé dans le reste de la Suisse (88.2% à Genève contre 86.7% en Suisse, soit +1.5 point de pourcentage en faveur de Genève), mais également à celui de la population suisse née en Suisse (86.1%). Cela est peut-être à relier avec le fait qu'une partie des jeunes étrangères et étrangers de première génération est probablement plus souvent issue de milieux favorisés et hautement qualifiés à Genève que dans le reste de la Suisse. Cette situation s'explique notamment par la présence de multinationales et d'organisations internationales sur le sol genevois.

Par ailleurs, à Genève, cette jeune population étrangère de première génération fréquente un peu plus des écoles privées, proposant souvent des programmes de formation étrangers (en 2024, c'est le cas de 27% à l'âge de 16 ans contre 14% pour les jeunes de deuxième génération).

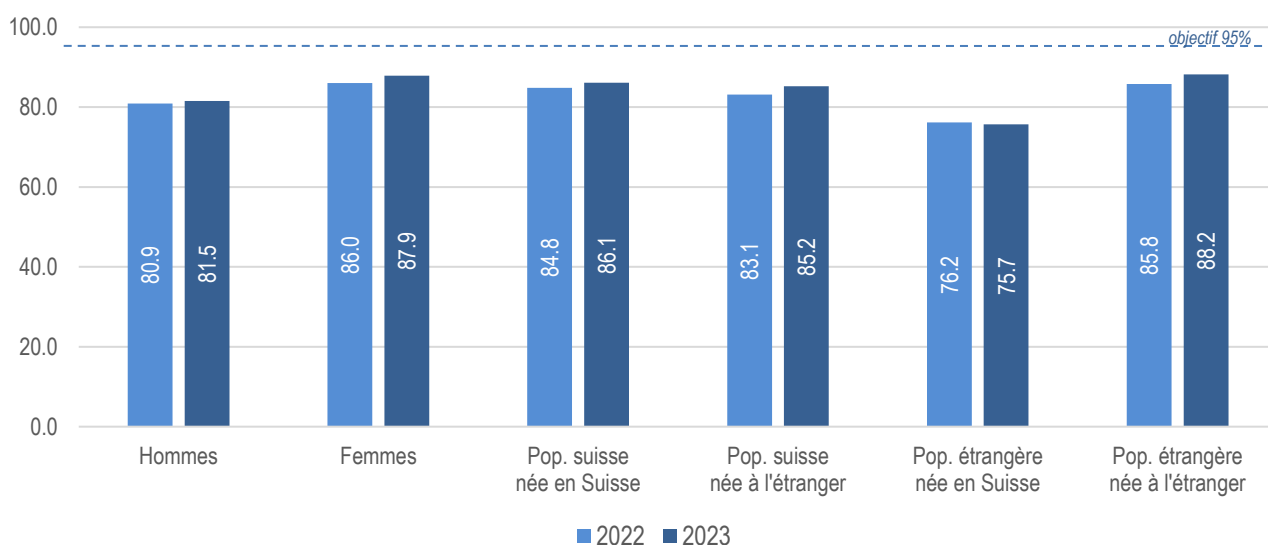
Relevons enfin que si le taux de certification secondaire II des femmes est plus faible à Genève (87.9%) que dans le reste de la Suisse (91.6%), les femmes y sont en revanche nettement plus nombreuses qu'ailleurs en Suisse à avoir achevé une formation de niveau tertiaire (source : *Relevé structurel de la population*, OFS ; voir aussi fiche *H4. Niveau de formation de la population résidente*).

Comparativement à celui de 2022, le taux OFS 2023 de certification a progressé globalement de 1.2 point à Genève et est resté stable au niveau national. À Genève, le taux a progressé notamment :

- pour la population étrangère née à l'étranger, le taux est passé d'environ 86% en 2022 à plus de 88% en 2023, soit +2.4 points ;
- pour la population suisse née à l'étranger, le taux est passé d'environ 83% en 2022 à plus de 85% en 2023, soit +2.1 points ;
- pour les femmes, le taux est passé de 86% en 2022 à 87.9% en 2023, soit +1.9 point de % (voir **G1.e**).

En revanche, le taux de certification est resté à peu près stable, à un niveau plus faible que dans le reste de la population, pour la population étrangère née en Suisse (aux alentours de 76%) et pour les hommes (aux alentours de 81%).

### G1.e Taux OFS de première certification\* secondaire II obtenue au plus tard à 25 ans, à Genève, selon le genre, la nationalité et le lieu de naissance, évolution 2022-2023



\* Moyenne sur trois années. La valeur 2023 est ainsi calculée à partir des données des années 2022, 2023 et 2024.

Source : OFS/analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

## Les facteurs qui influent sur le taux de certification

De manière générale, le taux de certification est un indicateur synthétique qui traduit la capacité des systèmes de formation à mener la jeunesse jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme. Ce taux est influencé par plusieurs facteurs qui sont corrélés entre eux, tels que la réussite aux examens, le taux de décrochage, la disponibilité de places d'apprentissage pour les jeunes les plus fragiles notamment.

Concernant la réussite aux examens, qui est l'un des principaux facteurs qui influent sur le taux de certification, il faut noter qu'après le pic de 2020 et deux années consécutives de baisse, le taux moyen de réussite aux examens s'est amélioré en 2023. Ceci est le signe d'un retour à la normale après la période assez chahutée par la pandémie de COVID-19. La réussite a encore progressé en 2024 avec, en moyenne, 89% des candidates et candidats aux examens du secondaire II qui ont obtenu leur diplôme en 2024 (voir fiche *G3. Taux de réussite aux examens secondaire II*). Il faudrait toutefois que la réussite aux examens se maintienne voire progresse encore, notamment à l'ECG et au CFC en école à plein temps, afin d'envisager que le taux de certification augmente ces prochaines années.

En parallèle, le volume des interruptions de formation en cours de cursus a aussi un effet sur le taux de certification. Plus les interruptions sont nombreuses, moins il y a de candidates et candidats potentiels en dernière année. C'est donc également un point d'attention. La mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) à la rentrée 2018-19 a certes fait progresser le taux net de scolarisation des jeunes de 16 à 18 ans, en limitant les interruptions de formation (voir fiche *D10. Espérance de scolarisation*). Néanmoins, deux enjeux peuvent être relevés dans la perspective d'améliorer le taux de certification à Genève. Le premier concerne la poursuite de la réduction du décrochage de la population majeure, observée ces dernières années. Le deuxième est en lien avec la préparation à l'entrée et le maintien dans une formation qualifiante jusqu'au diplôme, après un passage par une formation préqualifiante.

*Odile Le Roy-Zen Ruffinen, Rami Mouad  
(éd. Sarah Najjar)*

## Pour en savoir plus

- Site internet de l'Office fédéral de la statistique (OFS). *Degré secondaire II : taux de certification*. Neuchâtel.  
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/indicateurs-formation/indicators/diplomes-secii.html>
- CSRE (2023). *L'éducation en Suisse. Rapport 2023*. Aarau : Centre suisse pour la coordination pour la recherche en éducation.

## Pour comprendre ces résultats

### Méthodologie de calcul OFS

Pour suivre l'objectif fixé par la CDIP (« faire en sorte que 95% des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II »), l'OFS publie depuis 2015 des taux nationaux (global, par catégorie de population et par région linguistique) ainsi que des taux cantonaux.

Basé sur le couplage des diplômes et de la population résidente grâce au nouveau numéro AVS (NAVS13), il ne prend en compte que les personnes âgées au plus de 25 ans.

Le taux de certification est calculé sous la forme d'un taux net sur trois ans et représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte fictive, obtiennent un certificat, quels que soient l'évolution de la taille des générations ou l'âge typique d'obtention d'un certificat. Il est calculé en divisant le nombre de personnes certifiées de chaque âge par la population du même âge, et en additionnant ces rapports pour tous les âges.

La population de référence comprend toutes les personnes qui résidaient en Suisse (selon STATPOP) à la fois lors de l'année de mesure de l'indicateur et à l'âge de terminer l'école obligatoire. Sont exclues les personnes frontalières et les personnes d'immigration récente, c'est-à-dire arrivées en Suisse après la fin de leur scolarité obligatoire. De même, les jeunes qui quittent le pays avant d'avoir obtenu une certification du degré secondaire II ne sont pas non plus pris en compte dans le calcul du taux. Selon l'OFS, cette sélection garantit la cohérence des informations individuelles et assure que toutes les personnes certifiées, qui sont comptées au numérateur de l'indicateur, sont présentes au dénominateur (population de référence).

Les certificats inclus dans le calcul du taux de première certification du degré secondaire II sont :

- Formation professionnelle initiale** : les certificats fédéraux de capacité (CFC) et les attestations fédérales (AFP) issus de la statistique de la formation professionnelle initiale (SFPI)
- Formations générales** : les maturités gymnasiales, les certificats des écoles de culture générale (ECG) et les titres des écoles internationales situées en Suisse (formation générale) tirés de la statistique fédérale des diplômes (SBA).

Comme le taux concerne la première certification du degré secondaire II, les titres qui constituent par nature une seconde certification (maturités professionnelles, maturités spécialisées, titres des passerelles vers le degré tertiaire) sont ignorés, de même que les seconds titres (par exemple, un CFC après un certificat d'ECG).

Pour une meilleure stabilité des résultats, une moyenne trisannuelle est appliquée aux valeurs obtenues. Ainsi, le taux de l'année publiée (N) correspond à la moyenne des valeurs calculées pour les années N-1, N et N+1. Le taux OFS de certification 2023, publié en novembre 2025, correspond ainsi à la moyenne des trois années 2022, 2023 et 2024.

### Taux net et taux brut

Un **taux net de certification** est obtenu en divisant le nombre de personnes d'un âge donné qui ont obtenu une certification par la population de référence du même âge. Par exemple, le nombre de personnes certifiées de 18 ans est divisé par le nombre total de jeunes de 18 ans, le nombre de personnes certifiées de 19 ans est divisé par le nombre total de jeunes de 19 ans, etc. Le taux net de certification correspond à la somme de tous ces taux par âge.

Un **taux brut de certification** correspondrait au nombre total de personnes certifiées, divisé par la population totale en âge d'obtenir une certification secondaire II.

### Évolution annuelle

Afin de mieux comprendre l'évolution du taux OFS publié chaque automne (moyenne trisannuelle), le SRED calcule une valeur annuelle qui n'est présentée qu'à des fins purement indicatives. En effet, le couplage des diplômes et de la population résidente à partir du numéro AVS13 n'étant pas possible, cette valeur annuelle repose sur un périmètre qui est une approximation de celui du taux de l'OFS.

Pour le calcul effectué au SRED, les données à disposition sont uniquement des données agrégées par âge détaillé : nombre de diplômes, nombre de personnes résidentes, nombre de départs hors du canton à 17 ans.

Le calcul réalisé par le SRED est un taux net :

- Pour chaque âge est calculé le rapport divisant le nombre de personnes résidentes obtenant un premiers diplôme secondaire II par la population résidente du même âge qui était présente à la fin de la scolarité obligatoire (c'est-à-dire à 16 ans) en excluant les départs intervenus à 17 ans ;
- Le taux est obtenu en additionnant ces rapports pour tous les âges, jusqu'à 25 ans inclus.

### Conditions d'obtention des diplômes en 2020

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des conditions difficiles entraînées par l'enseignement à distance, les modalités des examens et de délivrance des certificats ont été modifiées pour l'année 2020 : suppression des examens oraux, possibilité de suppression des examens écrits, délivrance des certificats sur la base des notes obtenues durant l'année.

Pour les CFC et les AFP, des notes calculées à partir de la note d'expérience et de la note d'école ont remplacé les examens finals pour les connaissances professionnelles et la culture générale. L'évaluation des compétences pratiques a été faite par l'entreprise formatrice. Chaque organisation faîtière responsable d'une profession ou d'un champ professionnel a proposé une formule ad hoc, mise en œuvre dans toute la Suisse, avec un travail pratique à réaliser lorsque cela était possible.

À noter que la suppression des examens en 2020 n'a pas été spécifique à Genève. Elle a été observée dans la plupart des cantons, et ceci pour tous les types de formation. Globalement, dans l'ensemble de la Suisse, le taux de réussite aux examens a augmenté en 2020 de manière significative (CSRE, 2023).

**Lien vers les données** : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/produire-donnees-chiffrees-piloter-prevoir/reperes-indicateurs-statistiques>